



Plusieurs logiciels de facturation (numérotation incrémentielle)

Par **Ambroise105**, le **30/01/2024** à **20:54**

Bonsoir,

Je suis actuellement en train d'éditer un CRM qui inclut une fonctionnalité de facturation.

J'ai une question sur la numérotation incrémentielle des factures.

Il est obligatoire d'avoir une numérotation qui se suit.

Cependant dans le cas où l'un de mes clients utiliserait par exemple le CRM avec la fonctionnalité de facturation + un logiciel de facturation différente pour d'autres services de son activité.

Est-il autorisé d'utiliser une lettre ou un mot clé différent avec une numérotation identique.

Exemple :

ART-2024-0001
ART-2024-0002

ainsi que :

OTH-2024-0001
OTH-2024-0002

Je vous remercie.

Par **Marck.ESP**, le **30/01/2024** à **21:07**

Bonjour

Autant que je sache où me souviens, chaque facture doit avoir un numéro unique et ne pas être répétée ou sautée.

La séquence doit être respectée pour l'ordre chronologique des factures émises..

Inclure aussi dans votre réflexion, que chaque facture doit comporter en outre les informations obligatoires, telles que le nom de l'émetteur de la facture, l'adresse, le numéro d'identification de l'entreprise, la date de la facture, la désignation précise des biens ou services fournis, le

montant hors taxes, le montant de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), le montant total à payer, etc.